

GOÛTER REVENDICATIF JEUDI 11/04
A partir de 16h30 à l' école élémentaire Courcelles
Place François Mauriac 69120 Vaul-en-Velin
(Mas du Taureau)

Blanquer partout ? Confiance nulle part !!!

Pour faire suite à la nuit vaudoise de l' Education du jeudi 28 mars, les parents d'élèves, enseignants du premier degré, de collège et du lycée, constitués en collectif, se retrouveront lors d' un goûter revendicatif pour échanger et construire ensemble la suite de la mobilisation, avec notamment une semaine de grève prévue à la rentrée, contre les réformes Blanquer.

Le collectif vaudois de personnels de l'éducation et de parents dénonce une loi « sur l'école de la confiance » adoptée malgré l'avis défavorable du Conseil Supérieur de l'Education (où les 3 votes favorables étaient ceux des représentants du privé).

Malgré la forte opposition des personnels de l'éducation, des élèves eux-mêmes fortement mobilisés cet hiver, et des fédérations de parents d'élèves, la réforme du lycée, quant à elle, a été mise en place tambours battants, en suivant un calendrier proprement inacceptable :

- programmes publiés en janvier, alors que les élèves de 2de devaient choisir des spécialités dont ils-elles ignoraient le contenu.
- application de la réforme à la fois en seconde et en première à la rentrée 2019 alors que les programmes appliqués cette année en seconde n'ont pas été construits en lien avec les programmes futurs de première.
- Pire, une des matières qui devrait être enseignée à la rentrée (NSI)... n'a pas encore d'enseignant.e.s formé.e.s.

Du pilotage par les évaluations de la primaire au lycée, en passant pas la perte du caractère national du bac, sans oublier le financement concurrentiel des écoles maternelles publiques ... la loi Blanquer a le mérite d'être claire quant à ses intentions : faire toujours plus d'économies sur les établissements publics en creusant encore un peu plus les inégalités scolaires, sociales et géographiques. Pour exemple, une des mesures phare de la réforme du lycée (le principe du libre choix des élèves quant aux enseignements de spécialité) n'est que poudre aux yeux. La DGESCO, dans une note du 6 mars 2019 confirme que ce 'libre choix' est en fait cadré et dévitalisé par une double règle bien plus forte ; la gestion administrative et la logique comptable.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2019/03/11032019Article636878872313563017.aspx>

Lycée : Le "libre choix" des élèves soumis à la gestion des moyens -
[cafepedagogique.net](http://www.cafepedagogique.net)

Ce qui est grave est que le tri opéré en fonction des places disponibles et des notes (qui a des biais sociaux et territoriaux connus), influera sur les choix possibles après la terminale sans réelles possibilités de se rattraper.

www.cafepedagogique.net

Ainsi, à Robert Doisneau, les élèves de seconde qui choisiraient la spécialité « Langues, littérature et

culture étrangères » devraient changer de lycée pour la suivre à la rentrée prochaine ... à condition qu'ils soient acceptés dans cet autre lycée ! Les élèves qui seraient refusés n'auraient plus qu'à choisir une autre spécialité. Où est le libre-choix promis ? Où est l'attention particulière annoncée par le Ministre dans l'attribution des spécialités pour les lycées situés en éducation prioritaire ?

Pas étonnant, dans un tel contexte, que la loi dite de « l'école de la confiance » ait prévu de substituer le CNESCO (Conseil National de l'Evaluation Scolaire), instance indépendante du ministre, par un CEE (Conseil d'Evaluation de l'Ecole) qui s'apparente plus à un comité ministériel de coordination des évaluations des politiques publiques éducatives.

La confiance est telle que l'article 1 de la loi examinée à l'assemblée en février comporte une menace à peine voilée contre les enseignant.e.s qui oseraient exprimer un avis contraire aux réformes en cours ou à venir.

Les premières victimes de toutes ces réformes seront les élèves de milieux populaires, notamment ceux scolarisés dans des établissements qui relèvent de l'éducation prioritaire.

Ci-joint, le texte d'appel au goûter du 11 avril à destination des collègues et parents d'élèves.

Contacts presse :

Mathias Aït Ali : 06 68 39 54 45

Marlène Bes : 06 46 45 56 41